

tivement destiné. Tandis que son capitaine...  
place de la chambre funéraire, une chapelle a été  
construite pour la sépulture de la famille.

Versailles, 12 novembre, 5 h. 15, soir.  
La droite, dans la réunion qu'elle vient de tenir  
avant la séance, a décidé, assure-t-on, l'adoption  
de la tactique indiquée par la réunion de l'Appel au peuple...

### LE RAMONAGE

Ramoneur et ramonée! Ainsi chante, en  
s'écritant de la relette, le ramoneur que les  
gens fâchés ont déjà chargé de visiter la cheminée.

Versailles, 12 novembre, 6 h. soir.  
Il résulte de conversations privées qu'on a  
soumis à l'examen de l'Élysée l'adoption d'une  
nouvelle ligne de conduite qui consisterait en ceci :

En se reportant d'une part aux déclarations  
présidentielles relatives à la volonté de gouverner  
avec la majorité du Sénat, en s'appuyant, d'autre part, sur le fait que l'existence de cette  
majorité repose aujourd'hui exclusivement sur le  
groupe dit des 21 constitutions, qui, en se portant  
à droite ou à gauche, décide du gouvernement  
de la France, pourquoi le Président de la  
République n'imposerait-il pas à ce groupe, créé  
par les circonstances, arbitre de la situation, le  
soin de la trancher?

Si, ainsi appelé à se prononcer, le centre droit  
du Sénat se jette à droite, la majorité, aujourd'hui  
douteuse, redevient certaine.

Si, au contraire, craignant d'engager la lutte  
avec la Chambre des Députés, le centre droit  
cédant que le scrutin du 14 octobre exige la formation  
d'un ministère républicain, le Maréchal, dégoûté  
par ceux-mêmes qui formaient la majorité du Sénat, se retire, son irresponsabilité constitutionnelle.

Cette combinaison a paru d'autant plus séduisante  
certains esprits que, quelle qu'en soit l'issue, ils y voyaient l'avantage de créer entre  
deux partis surexcités, des négociateurs modérés,  
capables d'amener de part et d'autre, sinon des  
concessions importantes, au moins un apaisement  
relatif.

Si y a toutefois lieu de craindre que ceux à  
qui l'on ferait appel pour jouer ce rôle ne soient  
effrayés d'un aussi lourde tâche. Plusieurs d'entre  
eux, consultés à ce sujet, ont, en effet, paru  
décliner la substitution de leur responsabilité à  
celle du Président de la République.

Versailles, 12 novembre, 5 heures, soir.  
M. Grévy a proposé de faire voter la proposition de  
M. Albert Grévy.

Considérant que les élections des 14 et 18 octobre  
ont été faites dans des conditions qui imposent à  
la Chambre des députés la protection du suffrage  
universel dont elle est issue, lui font un devoir  
constitutionnel de déclarer que la campagne au cours  
de laquelle, pendant deux mois toutes les lois ont été  
violées pour exercer sur les élections une pression  
illégitime, a été couronnée par le scandale de la  
candidature officielle s'étalant sous une forme et se  
manifestant par des procédés qui ont révélé la  
conscience publique; que les moyens mis en œuvre  
pour essayer de dénaturer l'expressions de la volonté  
nationale, indépendamment de l'effet qu'ils peuvent  
avoir sur la validité des élections au profit desquelles  
ils ont été employés, sont de nature à engager à des  
titres divers et sous diverses formes la responsabilité  
de leurs auteurs quels qu'ils soient, et qu'il importe  
pour que les responsabilités se dégagent et deviennent  
effectives, que tous les faits délictueux ou criminels  
recueillis et présentés dans un tableau d'ensemble,  
qui permette à la Chambre de formuler avec précision  
les résolutions qu'elle croira devoir prendre pour en  
assurer la répression et en prévenir le retour.

Considérant que le devoir pour la Chambre des  
députés, de veiller au respect et à la défense  
du suffrage universel, est d'autant plus étroit que  
ceux qui ont prétendu vouloir le consulter, n'ayant  
pu dénaturer son verdict, affectent aujourd'hui de  
ne tenir aucun compte et se mentent à l'État de  
rébellion contre la souveraineté nationale;

La Chambre adopte la résolution suivante :  
Art. 1<sup>er</sup>. — Une commission de 33 membres, nommée  
dans les bureaux, chargée de faire une enquête  
parlementaire sur les actes qui, depuis le 16 mai, ont  
eu pour objet d'exercer sur ces élections une pression  
illégitime.

Art. 2. A cet effet, la Commission, indépendamment  
des enquêtes parlementaires qu'elle croit devoir faire  
dans les départements, pourra, soit sur le renvoi qui  
lui en sera fait par la Chambre au cours de la  
vérification des pouvoirs, soit d'office, se faire remettre  
tous les dossiers des élections des 14 et 18 octobre.  
Elle est investie pour remplir sa mission des pouvoirs  
les plus étendus qui appartiennent aux Commissions  
d'enquête parlementaire.

Article 3. Elle déposera le plus tôt possible un  
rapport dans lequel, après avoir constaté tous les  
faits de nature à engager, n'importe à quel titre,  
la responsabilité de leurs auteurs, quels qu'ils soient,  
elle proposera à la Chambre les résolutions que les  
faits lui paraîtront comporter.

Ont signé : Tous les membres du Comité des gauches.

Versailles, 12 novembre, 7 h. 10, soir.  
On parle d'un duel entre M. Franck Chauveau,  
député de la gauche et M. Wachter, rédacteur du Soir.

Paris, 12 novembre, s.  
Il a couru toute cette après-midi à la Bourse, et même après la fermeture, un bruit persistant de la mort du Pape.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Aucune décision n'a été prise; une nouvelle réunion aura lieu demain pour le même objet; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Allou, Alfred André, Jauréguiberry et Victor Lefranc.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

VALEURS SE NEGOCIANT A TROIS MOIS	
Amsterdam	107 1/2
Bruxelles	107 1/2
Paris	107 1/2
St-Algond	107 1/2

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.

Paris, 12 novembre, s.  
Les sénateurs des gauches se sont réunis chez M. Calmon pour faire choix de quatre candidats au siège de sénateur inamovible.